



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 septembre 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint, Services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Administration et finances, Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Martin Bisson, Daniel Feeny et Audrey Bureau, attachés politiques ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer et Jean Boileau, directeur, Communications.

CE-2022-725

**SOUSSION 2022 SP 377 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDIT - AP 2101 - BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat, d'un montant de 95 889,62 \$ incluant les taxes, a été adjugé par la délégation de pouvoir numéro 178761 à la firme Flotte Expert inc., pour un mandat d'audit d'optimisation des ressources portant sur la gestion des activités d'entretien de la flotte de véhicules et des équipements de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 11 210,06 \$ incluant les taxes, est requis dans le cadre du mandat d'audit;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif du contrat excède la limite de 100 000 \$ prévue au règlement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 178761 au montant de 95 889,62 \$ incluant les taxes, à la firme Flotte Expert inc., pour un mandat d'audit d'optimisation des ressources portant sur la gestion des activités d'entretien de la flotte de véhicules et des équipements de la Ville;
- approuve un montant de 11 210,06 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme Flotte Expert inc. nécessaire dans le cadre du mandat d'audit portant ainsi la valeur totale du contrat à 107 099,68 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-726

**SOUSSION 2022 SP 305 - RÉFECTION DU PLANCHER DE GARAGE EN ÉPOXY - CASERNE NUMÉRO 2, CALIXTE-ROULEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Scellement Flextech inc., 108, rue Poupart, Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0, pour les travaux de réfection du plancher de garage en époxy, à la caserne numéro 2, Calixte-Rouleau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 143 556,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 août 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 04-13493           | 6 242,95 \$    | TPS à recevoir - Ristourne                                  |
| 04-13593           | 6 227,35 \$    | TVQ à recevoir - Ristourne                                  |
| 11-19002-018-37762 | 131 086,34 \$  | Travaux correctifs (EE-03-004) 20-2093 - Plancher caserne 2 |

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-727

**SOUSSION 2022 SP 224A - GESTION CLÉ EN MAIN DES ÉTIQUETTES DE SURPLUS D'ORDURES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à l'entreprise d'économie sociale Re-Source Intégration, 312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B3, pour la gestion clé en main des étiquettes de surplus d'ordures, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 206 575,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 août 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, et ce, à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, les prix seront révisés, le tout basé sur l'Indice des prix à la consommation pour le Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT TOTAL<br/>(INCLUANT LES<br/>TAXES)</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                |
|--------------|---|---|
| 02-45111-499 | 206 575,62 \$                                     | Collecte des ordures – autres services techniques |

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2023, 2024 et 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-728

**SOUSSION 2022 SP 254 - ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme 6493904 Canada inc. - Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien des patinoires extérieures pour une période de trois saisons (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 juin 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour les sections suivantes :

**Section 3 - Secteur Centre-Est** : Pour un montant approximatif de 353 979,14 \$ incluant les taxes;

**Section 4 - Secteur Est** : Pour un montant approximatif de 363 417,64 \$ incluant les taxes;

**Section 6 – Surface glacée grand public** : Pour un montant approximatif de 86 222,63 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                    |
|--------------|---|
| 02-71230-521 | Patinoires extérieures – Animation et sites de glisse |

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2023, 2024 et 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-729

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA - 16 AU 18 SEPTEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront à l'aéroport les 17 et 18 septembre de 10 h à 16 h, dans le cadre du spectacle aérien Aéro Gatineau-Ottawa 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs aéronefs civils et militaires feront partie de la programmation de cette édition de Aéro Gatineau-Ottawa 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2022-84 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa 2022, à savoir :

Stationnement interdit les 17 et 18 septembre des deux côtés des rues suivantes :

- Chemin Industriel, entre le 244 et le 470;
- Boulevard de l'Aéroport.

Création d'une troisième voie centrale :

- Dans la sortie 154 de l'autoroute 50 direction est jusqu'au boulevard de l'Aéroport;
- Boulevard de l'Aéroport, entre le viaduc de l'autoroute 50 direction ouest et le chemin Industriel;
- Chemin Industriel, entre la rue Bombardier et le boulevard de l'Aéroport.

Une entreprise reconnue installera la signalisation selon les directives du Service des infrastructures - Division de la Planification et des services techniques (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G-15-027-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Juillet 2022

---

**FRANCE BÉLISLE**  
Mairesse et présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> ANDRÉE LOYER**  
Greffière par intérim  
Comité exécutif